

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 30 Octobre 2015

L'an deux mille quinze, le 30 octobre à 20H30, le conseil municipal de la commune de Chouzy-sur-Cisse, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Madame Catherine LHERITIER, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 22 octobre 2015

Présents :

MMES LHERITIER, GACOIN, BESNARD, FRATOCCHI, ROUSSEAU, STAINS,
MM.BRISSON, BRUNEAU, FLEURY, ISSELE, NAVEREAU, THIEFFRY

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme ALLOUIN a donné procuration à MME GACOIN
Mme COURVOISIER a donné procuration à Mme LHERITIER
M. PERDEREAU a donné procuration à M. NAVEREAU
M. RATTON a donné procuration à M. ISSELE

Absents excusés :

Mmes BRIANT, VIVET,
M. GUYARD

Secrétaire de séance : Madame Martine STAINS a été désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance précédente : Le compte rendu du 28 septembre 2015 a été adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS GENERALES

- Etat civil depuis le conseil municipal du 28 septembre 2015 :
 - o 4 naissances
 - o 2 décès
- Urbanisme
 - o 2 permis de construire accordés
 - o 3 déclarations préalables accordées
 - o 1 droit de préemption non requis
 - o Document d'Orientation et d'Objectif (DOO) du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)
Le DOO a été arrêté en séance du Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blaisoise (SIAB). Ce n'est pas le document définitif du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Il tient compte dans les grandes lignes des éléments du vœu formulé par notre conseil municipal. Toutefois, il conviendra de suivre son évolution et l'évolution du secteur géographique dont la commune de Chouzy-sur-Cisse fait partie avec 8 autres communes (Veuves, Seillac, Monteaux, Onzain, Coulanges, Chambon sur Cisse, Rilly sur Loire, Chaumont sur Loire).
- Dates à retenir
 - Cérémonie du 11 novembre et repas des aînés
 - Accueil des nouveaux arrivants le 13 novembre 2015
 - Vœux du personnel le 11 décembre 2015

1. INFORMATIONS DIVERSES

1.1. Présentation bibliothèque municipale

Madame Virginie BESNARD présente le fonctionnement de la bibliothèque municipale, ses partenaires mais aussi les animations qu'elle organise.

La bibliothèque municipale est ouverte au public le mercredi de 9H15 à 12H00 et de 15H00 à 17H30 et le samedi de 9H15 à 12H00. Pendant la période estivale, la bibliothèque est ouverte 4 fois. Les bénévoles qui sont au nombre de 6 prennent leurs congés d'été.

La bibliothèque a une soixantaine d'adhérents adultes et autant d'enfants. Elle ouvre également pour 5 classes de l'école de Chouzy-sur-Cisse (3 maternelles + CP et CE1), soit environ 130 enfants sur 1 matinée et 1 après-midi. L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Chouzy-sur-Cisse vient également une fois par mois (mercredi après-midi) et le Relais d'Assistance Maternelle (RAM) d'Onzain 3 fois par an (jeudi matin).

Des échanges de DVD avec la Direction de la Lecture Publique (DLP) de Blois et environ 400 livres avec la médiathèque ont lieu 3 fois par an.

Des rencontres de secteurs ont lieu 2 fois par an. En 2015 une rencontre s'est déroulée à la médiathèque d'Onzain. En janvier 2016, elle se déroulera à la DLP de Blois.

La bibliothèque, c'est 6 000 livres, tous confondus complétés par des achats 2 fois l'année. Une foire aux livres se déroule en même temps que l'exposition de l'association une idée en plus et cette année un don de 300 livres a été fait à l'association « Virades de l'espoir ».

En 2016, un « désherbage » de livres pour enfants va avoir lieu.

La bibliothèque c'est aussi 2 expositions, des goûters pour les enfants avec des kamishibais et 1 samedi après-midi « Mille lectures d'hiver » suivi d'un goûter.

La bibliothèque c'est beaucoup de temps à enregistrer, à badger et débadger les livres, les acheter, les emprunter, les couvrir, les actualiser, les classer etc.

Madame le Maire remercie Madame Virginie BESNARD pour son implication au sein de la bibliothèque municipale ainsi que les cinq bénévoles qui l'accompagne, Mesdames Nicole BOULEAU, Chantal MERCIER, Marie-Claude CAILLAULT, Evelyne MARECHAL et Laurence PASQUIER.

1.2. Bilan de l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur la qualité des eaux délivrées au robinet

L'Agence Régionale de la Santé du Centre-Val de Loire a élaboré une synthèse sur la base des données issue du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

Dans le département du Loir-et-Cher, globalement l'eau est de bonne qualité.

Depuis plus de dix ans l'eau distribuée est conforme aux normes au regard des nitrates.

Par contre, au niveau des pesticides, certaines collectivités sont concernées par des dépassements de normes qui touchent 5,6 % de la population du département. Des actions de prévention sont engagées dans le cadre des programmes d'actions des aires d'alimentations de captages.

Un plan d'intervention départemental permet de suivre l'avancée des travaux engagés pour retrouver une eau potable sur l'ensemble du département.

Une plaquette d'information est disponible en mairie et sur le site de l'ARS : www.ars.centre.sante.fr

1.3. Tableau des élections régionales le 6 et 13 décembre 2015

Le 06 et 13 décembre 2015 ont lieu les élections régionales. Chaque conseiller municipal est requis pour tenir le bureau de vote selon sa disponibilité.

2. AFFAIRES GENERALES

2.1. Achat terrains pour chemin piétonnier, stockage de matériaux et plateforme de retournement

- Pour réaliser le chemin piétonnier de la route départementale vers la route du Tertre, le long du plan d'eau, l'achat d'une bande de 3 mètres sur les parcelles ZI 40, ZI 41 et ZI 42, en zone A, est requis.

Madame le Maire a rencontré les propriétaires. Tous ont donné leur accord pour la vente au prix de 0.50 € le m² et attendent le bornage et la signature chez le notaire.

- La collectivité de Chouzy-sur-Cisse recherchait un espace pour avoir un lieu de stockage pour les services techniques. Les propriétaires de la parcelle BO 194, en zone N, d'une superficie de 1 450 m² sont vendeurs au prix de 0.25 € le m².
- Le Plan Local d'Urbanisme de Chouzy-sur-Cisse prévoit la réalisation d'une plateforme de retournement rue des Maladreries. En effet, il est interdit aux camions des collectes d'ordures ménagères de reculer pour effectuer un demi-tour. Dans cette rue une plateforme de retournement est obligatoire. Un propriétaire a accepté de vendre une partie de sa parcelle en zone A, section BN 030 pour une superficie d'environ 800 m² au prix de 1 € le m² et engagement de la collectivité à réinstaller la clôture et le portail. Le prix tient compte de la présence d'arbres fruitiers et de la nécessité pour la collectivité de disposer de ce terrain.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'achat des parcelles mentionnées ci-dessus et donne tout pouvoir à Madame le Maire à signer les documents relatifs à ces achats.

2.2. Choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage(AMO)

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'avoir un assistant à maîtrise d'ouvrage pour assurer la coordination de l'aménagement urbain et paysager du centre bourg de Chouzy-sur-Cisse.

L'assistant à maîtrise d'ouvrage devra assister la commune dans la concrétisation de son projet de restructuration du centre bourg et coordonner les autres intervenants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à lancer un marché public à procédure adaptée pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement urbain et paysager du centre bourg de Chouzy-sur-Cisse.

3. AFFAIRES FINANCIERES

3.1. Tarif vente livres de la bibliothèque municipale

La bibliothèque organise annuellement une vente de livres d'occasion.

Il est proposé d'établir les tarifs de vente comme suit :

- grand volume romans :
4 € les 5
1 € l'unité
- Romans poche
3 € les 10
0.50 € l'unité
- Album enfant et divers
0.50 € l'unité

Ces sommes seront encaissées sur la régie de recette permanente.

Le tarif de l'adhésion à la bibliothèque est revu chaque année. Il est proposé une adhésion à partir du 1^{er} janvier 2016 au tarif de 11.80 € par adhérent adulte.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les tarifs proposés ci-dessus.

3.2. Renégociation du prêt au crédit agricole pour le gymnase

La commune a demandé un devis de réaménagement du prêt que la collectivité avait contracté en 2008 au crédit agricole pour un montant de 900 000 € avec un taux fixe de 4.73 %.

La banque propose un taux actuel à 4.23 % avec des frais de dossier pour 785.53 €.

Cette renégociation amène la collectivité à faire une économie de 60 800 € sur la totalité des échéances restant dues de l'emprunt.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur ce projet et autorise Madame le Maire à :

- demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole VAL DE FRANCE, de renégocier le prêt n° 83313638591 d'un montant initial de 900 000 € réalisé en date du 09/04/2008 avec un capital restant dû de 785 435,54 € à ce jour
- signer un avenant au contrat, aux conditions suivantes :
 - Capital Restant Dû : 785 435,54 €
 - Taux fixe : 4,23 %
 - Frais de dossier : 785,43€
- les autres clauses du contrat restant inchangées

3.3. Soutien à la fête des voisins

La commune a été saisie pour promouvoir et soutenir la fête des voisins, dont la date officielle en 2016 est fixée au 27 mai.

En devenant partenaire avec une association, telle que « Immeuble en fête », la commune pourrait faire bénéficier les organisateurs d'une assistance logistique pour organiser cette fête des voisins 2016.

L'idée de cette fête est de créer du lien social. C'est un moment privilégié pour faire connaissance avec ses voisins et pour développer la convivialité et la solidarité de proximité.

L'adhésion à l'association « Immeubles en fête » est de 350 € maximum pour notre collectivité pour une année.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote favorablement à l'adhésion pour l'année 2016 à l'association « Immeubles en fête » 26 rue Saussier-Leroy 75017 PARIS.

4. PERSONNEL

4.1. Nouvelles modalités d'appréciation pour les entretiens professionnels

- Critères d'évaluation
- Organigramme

Au 1^{er} janvier 2015, la valeur professionnelle des fonctionnaires ne s'exprimera plus au travers de la notation fixée par l'autorité territoriale mais reposera sur un compte rendu établi à l'issue d'un entretien professionnel annuel conduit par le supérieur hiérarchique direct.

L'entretien professionnel s'inscrit dans l'évolution des pratiques en matière de gestion des ressources humaines et de management.

Il a pour objectif de développer des pratiques managériales basées sur la compétence, la motivation et l'anticipation.

Afin de mettre en œuvre ces entretiens professionnels, la commune a établi un organigramme, des fiches de poste et il est nécessaire de définir des critères d'évaluation qui doivent être soumis au comité technique du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDGFPT). Le comité technique, dans sa séance du 08 octobre 2015 a donné un avis favorable à l'organigramme de la collectivité joint ainsi que sur les critères d'évaluation ci-dessous.

A/ Les résultats professionnels et la réalisation des objectifs :

- Fiabilité et qualité d'exécution des tâches
- Respect des délais et sens de l'organisation
- Rigueur, respect des procédures
- Capacité à partager l'information et à rendre compte

B/ Les compétences professionnelles et techniques :

- Connaissance de l'environnement professionnel (services et partenaires extérieurs)
- Maîtrise de l'outil de travail

- Connaissances règlementaires et leur respect
- Recherche de l'information, curiosité personnelle
- Capacité d'initiative et d'anticipation

C/ Les qualités relationnelles :

- Rapport avec la hiérarchie et avec la collectivité
- Rapport avec les collègues
- Faculté d'écoute et de réponse
- Qualité de l'accueil
- Capacité à travailler en équipe
- Maîtriser les techniques

D/ La capacité d'encadrement ou d'expertise ou l'aptitude à s'adapter à un emploi supérieur :

- Capacité à animer, motiver l'équipe et développer l'esprit d'équipe
- Aptitude à prévenir, arbitrer et gérer les conflits, aptitude à la négociation
- Aptitude à conduire les projets
- Capacité à gérer les moyens matériels et financiers mis à disposition
- Capacité à identifier et hiérarchiser les priorités
- Capacité d'anticipation

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'organigramme proposé ainsi que les critères d'évaluation ci-dessus, pour exprimer la valeur professionnelle des agents de la collectivité afin d'établir un compte rendu d'entretien professionnel. Ces documents ont obtenus un avis favorable du comité technique paritaire du CDGFPT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 22h20.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 27 novembre 2015. Au cours de cette séance, il sera réalisé la photographie du Conseil pour le bulletin municipal.

Le Maire,

Catherine LHÉRITIER